

**Arrondissement de Millau**  
**MAIRIE DE VEZINS DE**  
**LEVEZOU**  
**Téléphone : 05 65 61 87 09**

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2026 - 23**

**Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévezou**

**La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

**Considérant** la demande de l'entreprise ENSIO, 94 route de Lattes – St Jean de Vedas, représentée par Mme Charlotte CAYSSIOLS, sur le territoire de la commune de Vezins de Levezou, au Mas Berthes, il y a lieu de réglementer la circulation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Pour permettre le terrassement et raccordement électrique de M et Mme PRUNET, à l'entreprise ENSIO, à partir du 04 mai 2026 et durant 20 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée sur le territoire de la commune de Vezins de Lévezou au Mas Berthes.

La circulation sera alternée par des feux tricolores.

La chaussée sera réduite avec empiétement sur chaussée.

Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds.

L'entreprise aura besoin d'un emplacement pour camion/nacelle, PL et engins mécaniques.

**ARTICLE 2 :**

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise ENSIO en charge des travaux et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 28 avril 2026  
La Maire, Chantal CHASSAN

